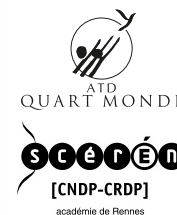


Familles, école, grande pauvreté

Quand parents et enseignants s'en mêlent



RÉCIT DE VIE Grégory

Monsieur A., chef d'établissement d'un lycée professionnel de la ville de Rennes, après avoir rencontré des difficultés avec Grégory, un élève de seconde professionnelle, veut contacter sa famille pour leur fixer un rendez-vous.

Le numéro de téléphone que la mère avait fourni lors de l'inscription de l'élève n'était plus valable (plus d'abonné au numéro). Le jeune confirma que la ligne téléphonique avait été coupée. La famille de l'élève ne répondit pas aux courriers envoyés par la vie scolaire pour leur fixer un rendez-vous.

Le jeune, rencontré à maintes reprises, prétextait que ses parents ne pouvaient pas se déplacer, son père travaillant jusqu'à tard le soir et sa mère ne pouvait pas se déplacer pour des raisons de santé.

Face à ce refus de fixer un rendez-vous (élève ou parent), la famille a pu être contactée par l'intermédiaire du Relais, centre d'accueil des jeunes de la ville de Rennes. Les éducateurs de cette association se sont rendus directement dans la famille pour leur demander de prendre contact avec le lycée de leur fils. Ce type de coopération entre le lycée et l'association le Relais se fait naturellement, puisqu'il est intéressant pour eux comme pour l'établissement de partager des informations sur les jeunes en difficultés, et ceci afin de mieux les connaître et donc les aider à construire un projet professionnel.

La mère du jeune rappellera l'établissement en s'excusant de ne pas avoir pris contact avec nous auparavant, prétextant des problèmes personnels (médicaux et financiers). Elle explique également qu'elle n'est pas spécialement surprise par le comportement de son fils.

Un rendez-vous fut finalement planifié pour qu'elle vienne rencontrer le CPE et le professeur principal de la classe de son fils. La présence de son fils était imposée. Le jour J, la mère et le jeune étaient absents sans nous avoir prévenus. Après avoir repris contact avec la famille par l'intermédiaire du Relais, un rendez-vous a été de nouveau fixé mais, cette fois-ci, un soir avec la présence obligatoire du père, de la mère et du fils.

Lors de l'entretien, la mère a répondu à toutes les questions, le père a été très discret. La mère a été sur la défensive très rapidement. Elle a pris la défense de son fils: «le lycée le harcèle.» Le jeune, se sentant soutenu par sa mère, a eu un comportement irrespectueux et a affirmé que les professeurs lui en voulaient et qu'il n'était pas le plus perturbateur de sa classe.

Le CPE et le professeur principal proposent la mise en place d'un tutorat scolaire. Le jeune s'est énervé en refusant catégoriquement toute aide. Il a quitté précipitamment le bureau. Sa mère a alors accusé le CPE et le professeur principal de mettre une pression trop forte sur leur fils. Elle s'est également rapidement emportée. Son mari a alors pris la parole pour nous signaler qu'ils en parleraient le soir même avec leur fils pour lui signifier le bien-fondé du tutorat.

Le lendemain, la mère nous rappela pour nous signifier que le jeune acceptait le tutorat. Elle s'est alors engagée à prendre contact avec le CPE régulièrement pour faire le point.

Tout au long de l'année, la mère ne s'est jamais déplacée pour rencontrer le tuteur ou le CPE. Elle n'a pas non plus rappelé le lycée comme elle s'était engagée à le faire.

Les rares communications téléphoniques portaient sur son agacement à recevoir des courriers pour les retards et les absences de son fils.

Le tutorat fonctionna très bien pendant les trois premiers mois. Mais, après les vacances de Pâques, le jeune recommença à poser des problèmes. La mère refusait alors de nous rencontrer.

Son fils profita alors de la situation pour refuser toute autorité en cours, mais également en dehors des cours. Le tuteur décida d'arrêter le tutorat. La mère du jeune appela alors le CPE pour signifier son mécontentement en l'insultant et voire même en le menaçant.

Depuis ce coup de téléphone, la mère n'a plus jamais appelé le lycée sauf pour demander des aides financières pour couvrir les frais de déplacement de son fils pour se rendre sur son lieu de stage. Pour avoir les informations, elle est passée par l'intermédiaire de l'intendance et elle refusa de parler au CPE ou au professeur principal sous prétexte que l'on n'aimait pas son fils et que l'on « faisait tout pour le virer! » (propos recueillis par la personne de l'accueil du lycée).

Récit du chef d'établissement

Questions

- Quel est le problème? Quels sont les nœuds d'incompréhension entre les différents membres de la famille et les professionnels de l'établissement scolaire?
- Quelles sont les origines ou les causes des difficultés rencontrées par les personnes?
- Quelles sont les actions engagées pour tenter d'avancer dans la résolution du problème? Est-ce que ça marche, oui, non, pourquoi?
- Quelles autres propositions sont envisageables dans une telle situation pour agir dans et en dehors de l'établissement?
- Comment pourrait se développer le travail de co-éducation?

Les prénoms de tous les membres de la famille ont été changés. Récit repris du DVD *Familles, école, grande pauvreté: dénouer les nœuds d'incompréhension*.